

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 1 de 11

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

- Identificateur du produit** : **Aérosol Nelson peinture pour marquer arbres et bûches**
- Usage du produit** : Peinture forestière industrielle pour marquer arbres et bûches.
- Famille chimique** : Mélange.
- No. de pièce du fabricant** : 3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo.
- Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**
Nelson Paint Company of Canada
48 Industrial Park Crescent
Sault Ste. Marie, ON, Canada
P6B 5P2
No de téléphone d'information
- Nom et adresse du fabricant:**
Consulter le fournisseur
- No. de téléphone en cas d'urgence** : (705) 759-4680 (Lundi à Vendredi, 7h00 à 15h30, Heure de l'Est américaine)
: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification SIMDUT:
Catégorie A (Contenants sous pression);
Catégorie B5 (Aérosols Inflammables)
Catégorie D1B (Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves, matières toxiques);
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques);
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

Étiquetage: Les phrases recommandées sur l'étiquette du fournisseur se retrouvent dans la Section 15.

Symboles SIMDUT exigés sur l'étiquette du fournisseur :



- Aperçu des urgences** : Diverses couleurs. Liquide. Odeur de solvant.

Danger. Aérosol inflammable. Les contenants peuvent exploser s'ils sont chauffés. Contenu sous pression. TOXIQUE! Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Nocif si absorbé par la peau. Nocif en cas d'inhalation. Risque de causer la dépression du système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Risque de causer une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales.

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo, 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 2 de 11

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

- Inhalation** : Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité.
- Peau** : Risque de causer une irritation de légère à modérée. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation.
- Yeux** : Risque de causer une irritation oculaire modérée. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmoiement, rougeur, oedème et une vision floue.
- Ingestion** : Risque de causer une grave irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Risque de produire une légère dépression du système nerveux central caractérisé par maux de tête, nausée, vertige et état de stupeur. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation. La cécité ou le décès risque de se produire.

Effets nocifs chroniques éventuels

- : Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. Certains rapports ont associés une surexposition continue ou à répétition à des solvants à des modifications permanentes du système nerveux central.

Statut de cancérigène

- : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants

- : Peut causer des malformations congénitales. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

- : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	20,00 – 40,00
Gaz de pétrole liquifié	68476-86-8	10,00 – 20,00
Méthanol	67-56-1	7,00 – 13,00
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,10 – 0,30
Zirconium éthyhexanoate	22464-99-9	0,10 – 0,30
3242 Bleu, 3145 Vert, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 bleu foncé, 6245 vert foncé, 6248 violet clair, 3142FL Bleu Glo et 3144FL Orange Glo contiennent également le produit chimique suivant:		
bioxyde de titane	13463-67-7	7,00 – 13,00
Silice amorphe	7631-86-9	0,50 – 1,50
3246 Noir et 6249 Gris contient également le produit chimique suivant:		
Noir de carbone	1333-86-4	0,10 – 1,00

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Inhalation

- : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Faire appel à une assistance médicale.

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo, 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 3 de 11

- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Un examen médical immédiat est requis. Contient du méthanol. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Aérosol extrêmement inflammable. Les contenants fermés sous pression risquent d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps. S'enflammera par la chaleur, les étincelles, les flammes ou toutes autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposés à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte. N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Moyen d'extinction approprié : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures; Oxydes de calcium; formaldéhyde; Oxydes d'azote (NOx); oxydes de soufre; Autres composés organiques non identifiés.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Toutes les personnes qui traitent avec le nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Nettoyage des déversements

- : Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

 3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
 Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 4 de 11

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct. Ne pas percer ou incinérer. Tournez les contenants à l'envers, vider le tube, et remplacer le bouchon lorsque l'utilisation est terminée. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de toute source de chaleur, d'étincelles et de la lumière. Conserver à des températures de 4 à 32 ° C (39.2 à 89.6 ° F) et à l'écart des matières incompatibles. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Agents oxydants; Acides forts; Des bases fortes; Métaux alcalins

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	P/D	P/D	500 ppm (2000 mg/m ³) (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D
Gaz de pétrole liquifié	P/D	P/D	1000 ppm (1800 mg/m ³) (comme propane)	P/D
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260 mg/m ³)	P/D
Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m ³ (respirable)	P/D	0,1 mg/m ³ (respirable) (limite finale)	P/D
Zirconium éthylhexanoate	P/D	P/D	P/D	P/D
3242 Bleu, 3145 Vert, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 bleu foncé, 6245 vert foncé, 6248 violet clair, 3142FL Bleu Glo et 3144FL Orange Glo contiennent également le produit chimique suivant:				
bioxyde de titane	10 mg/m ³	P/D	15 mg/m ³ (poussière totale)	P/D
Silice amorphe	10 mg/m ³ (inhalable); 3 mg/m ³ (respirable) (comme PNOS)	P/D	20 mppcf	P/D
3246 Noir et 6249 Gris contient également le produit chimique suivant:				
Noir de carbone	3,0 mg/m ³ (inhalable)	P/D	3,5 mg/m ³	P/D

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Produit normalement utilisé à l'extérieur. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Ventilation mécanique locale nécessaire si utilisé à l'intérieur sur une base continue.

Aérosol Nelson peinture pour marquer arbres et bûches 3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo, 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 5 de 11

- Protection respiratoire** : L'utilisation d'un respirateur approuvé par NIOSH ou masques appropriés pour utilisation en conditions de grand vent. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.
- Protection de la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit.
- Autre équipement de protection** : Ayez des bouteilles de rinçage oculaire disponible. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver les mains après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Aérosol liquide.	Apparence	: Diverses couleurs.
Odeur	: Odeur de solvant.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D		
Point d'ébullition	: 150 - 205°C (302 - 401°F)	Densité relative	: 0.98 - 1.10 @ 20°C (68°F)
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Densité de vapeur (Air = 1)	: > 1	Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)	: Plus lent que l'éther.
Composés organiques volatils (COV)	: P/D	Matières volatiles (% en poids)	: 50.3 - 64%
Point d'éclair	: 24°C (75.2°F)		
Point d'éclair, méthode	: TCC	Température d'auto-inflammation	: P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 1.9%	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 9.5%
Distance de projection de la flamme	: P/D	Retour de flamme observé	: P/D
Pression absolue du contenant	: 60 - 80 psi (414 - 552 kPa)	Viscosité	: P/D
Renseignement générique	: Aucun renseignements supplémentaires.		

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Oxydants; Acides forts; Des bases fortes; Métaux alcalins

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo, 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 6 de 11

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif. Système nerveux central.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: OUI *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant modéré à grave pour l'oeil. Irritant pour la peau faible à modéré.
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Composants	CL₅₀(4hr)	DL₅₀	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	> 5,5 mg/L	> 5000 mg/kg (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Gaz de pétrole liquifié	P/D	S/O (gaz)	S/O (gaz)
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4,1 mg/L/4H (vapeur)	5628 mg/kg (rat) La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe) 15 800 mg/kg (lapin)
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D
Zirconium éthylhexanoate	> 4,3 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité) (Références croisées)	> 5000 mg/kg (Références croisées)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité) (Lire à travers)
3242 Bleu, 3145 Vert, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 bleu foncé, 6245 vert foncé, 6248 violet clair, 3142FL Bleu Glo et 3144FL Orange Glo contiennent également le produit chimique suivant:			
bioxyde de titane	> 6,82 mg/kg (poussières) (Aucune mortalité)	> 25 000 mg/kg	> 10 000 mg/kg
Silice amorphe	P/D	3160 mg/kg	> 5000 mg/kg
3246 Noir et 6249 Gris contient également le produit chimique suivant:			
Noir de carbone	6,75 mg/L (poussières)	> 10 000 mg/kg	> 3000 mg/kg

Statut de cancérigène : Contient de la silice cristallisée. La silice cristallisée est classé comme étant cancérigène par CIRC (groupe 1), l'ACGIH (catégorie A2) et par le NTP (groupe 1 - cancérigène humain connu)

3242 Bleu, 3145 Vert, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 bleu foncé, 6245 vert foncé, 6248 violet clair, 3142FL Bleu Glo et 3144FL Orange Glo contiennent du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est classifié comme étant possiblement cancérigène par IARC (Groupe 2B).

3246 Noir et 6249 Gris contiennent du noir de carbone. Le noir de carbone est classé comme cancérigène par CIRC (Groupe 2B).

Effets sur la reproduction : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Tératogénicité : Contient du méthanol. Le méthanol risque de causer des effets fétotoxiques et tératogènes selon des études animales. Des effets ont été observés suivant l'inhalation de concentrations élevées de méthanol à des doses qui n'étaient pas toxiques pour la mère. Contient du Zirconium éthylhexanoate. Le Zirconium éthylhexanoate peut entraîner des effets fétotoxiques à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, sur la base de données sur les animaux (lire à travers).

Mutagénicité : 3246 Noir et 6249 Gris contiennent du noir de carbone. Le noir de carbone est suspecté de provoquer des mutations dans les cellules non reproductrices, ceci est basé sur des données animales. Aucun autre composant n'est pas sensé être mutagène.

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

 3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
 Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 7 de 11

- Épidémiologie** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Autres dangers importants** : Les rapports ont associé la surexposition professionnelle continue ou à répétition à divers solvants organiques ayant comme conséquence des lésions aux organes internes, au cerveau et au système nerveux.

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Ce produit contient les substances suivantes qui peuvent également être dangereuses pour l'environnement : Distillats légers (pétrole), hydrotraités.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL50 / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	2 - 5 mg/L (truite arc-en-ciel)	0,098 mg/L/28 jours (QSAR) (NOEL)	Aucun(e).
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	446,7 mg/L/28 jours (Vairon à grosse tête) (QSAR)	Aucun(e).
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).
Zirconium éthyhexanoate	22464-99-9	180 mg/L (truite arc-en-ciel) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
bioxyde de titane	13463-67-7	> 100 mg/L (japonais ricefish)	P/D	Aucun(e).
Silice amorphe	7631-86-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Noir de carbone	1333-86-4	> 1000 mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE50 / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1,4 mg/L (daphnie magna)	0,48 mg/L (QSAR) (NOEL)	Aucun(e).
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).
Zirconium éthyhexanoate	22464-99-9	> 100 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
bioxyde de titane	13463-67-7	> 100 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Silice amorphe	7631-86-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Noir de carbone	1333-86-4	> 5600 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

 3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
 Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 8 de 11

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>		
		<u>EC50 / 96h or 72h</u>	<u>NOEC / 96h or 72h</u>	<u>Facteur M</u>
solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1 - 3 mg/L/72hr (algues vertes)	1 mg/L/72hr (algues vertes) (NOEL)	Aucun(e).
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).
Zirconium éthylhexanoate	22464-99-9	> 100 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	32 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
bioxyde de titane	13463-67-7	> 100 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Silice amorphe	7631-86-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Noir de carbone	1333-86-4	> 10 000 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Mobilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Persistance : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
 Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables:
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités; bioxyde de titane; Silice cristalline, quartz;
 1,2,4-triméthylbenzène; Noir de carbone; Silice amorphe.
 Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Méthanol;
 Huile de lin.

Potentiel de bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Méthanol (CAS 67-56-1)	- 0,82 à - 0,64	< 10 (carpe commune)
Zirconium éthylhexanoate (CAS 22464-99-9)	< 1	2,96

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer ou affûter sur le contenant ou près de celui-ci. Suivre les directives de l'étiquette même lorsque le contenant est vide.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 9 de 11

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation

Canada (TMD)	Ce produit est réglementé comme: UN1950, AÉROSOLS, Classe 2.1 Cependant, tel que fourni, peut être expédié selon l'exemption en Quantité limitée au Canada. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.
--------------	---

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:

DANGER! Aérosol inflammable. Le conteneur peut exploser en cas de chauffage. Contenu sous pression. **TOXIQUE!** Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Nocif par inhalation. Nocif si absorbé par la peau. Risque de causer la dépression du système nerveux central. Peut irriter les voies respiratoires. Risque de causer une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales.

PRÉCAUTIONS: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Tournez les contenants à l'envers, vider le tube, et remplacer le bouchon lorsque l'utilisation est terminée. Laver soigneusement après manipulation. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition.

PREMIERS SOINS: En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire appel à une assistance médicale. En cas de contact cutané, laver avec du savon et de l'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Faire appel à une assistance médicale. En cas de contact oculaire, rincer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'ingestion, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Pour plus de renseignements, consulter la fiche signalétique.

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Renseignement fédéral É.-U.:

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CE50: Concentration effective 50%.
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
FS: Fiche signalétique

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo, 3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 10 de 11

MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TCC: Tagliabue Closed Cup
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2016.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2016.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2016 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2016

<p>Préparée pour : Nelson Paint Company of Canada 48 Industrial Park Crescent Sault Ste. Marie, ON, Canada, P6B 5P2 Téléphone: (705) 759-4680 Adresser toutes les requêtes à: Nelson Paint Company of Canada</p>	
<p>Préparée par : ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.); (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p> <p>En partenariat avec: Green Lights Environmental, partenaire de confiance en conformité Téléphone: (705) 665-3719; Sans frais 1-855-282-4537 http://www.greenlightsinc.ca/</p>	 

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Nelson Paint Company of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Nelson Paint Company of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Nelson Paint Company of Canada.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 01/04/2007



Nelson Paint Company of Canada
48 Industrial Park Crescent
Sault Ste. Marie, ON, Canada, P6B 5P2
Téléphone: (705) 759-4680

**Aérosol Nelson peinture pour
marquer arbres et bûches**

3242 Bleu, 3244A Rouge, 3145 Vert, 3246 Noir, 3247 Blanc, 3141 LF Jaune, 3143 LF
Orange, 6242 Bleu foncé, 6245 Vert foncé, 6248 Violet clair, 6249 Gris, 3142FL Bleu Glo,
3144FL Orange-Glo, 3145FL Vert-Glo, 3148FL Rose-Glo, 3149FL Rouge-Glo

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/21/2016

Page 11 de 11

Date de révision (mm/jj/aaaa)

: 04/21/2016

No de révision

: 4

Informations de révision

: sections de la FDS mises-à-jour:

- 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS;
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FIN DU DOCUMENT